

Députés et sénateurs PS veulent concilier "transparence, contrôle et respect vie privée"

PARIS, 24 avr. 2013 (AFP) -

Les présidents socialistes des commissions des Lois du Sénat et de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Sueur et Jean-Jacques Urvoas, ont déclaré mercredi dans un communiqué commun souhaiter, concernant le patrimoine des élus, "concilier transparence, contrôle et respect de la vie privée".

Ce communiqué a été publié à l'issue d'une réunion au sommet, mercredi à 8H30, d'une quinzaine de parlementaires socialistes au Palais du Luxembourg, dont les présidents des deux assemblées, Claude Bartolone et Jean-Pierre Bel, les présidents des groupes Bruno Le Roux et François Rebsamen et des commissions des Lois. Cette réunion visait à tenter d'harmoniser les positions, avant la présentation en Conseil des ministres des textes sur la transparence, la très grande majorité des élus socialistes étant hostiles à une publicité totale des patrimoine. Claude Bartolone a pris la tête de la rébellion, critiquant "le voyeurisme" et la "démocratie paparazzi" tandis que Jean-Pierre Bel soutient les mesures du président François Hollande.

Dans leur communiqué, MM. Sueur et Urvoas "réaffirment leur volonté d'élaborer dans le cadre du futur travail parlementaire, un mécanisme permettant de concilier transparence, contrôle et respect de la vie privée auquel a droit tout individu".

Cela veut dire que les parlementaires PS tenteront de trouver un mécanisme permettant d'éviter la publication en détail de leur patrimoine.

"Nous allons faire un vrai travail parlementaire", a déclaré à l'AFP Jean-Pierre Sueur.

Les deux responsables de commission "se (sont) félicités" des projets de loi relatifs à la transparence de la vie publique présentés en Conseil des ministres qui "répondent à leurs attentes".

"Ils attribuent à la future Haute Autorité de la transparence de la vie publique, de réels pouvoirs d'investigation et de vérification qui lui permettront, demain, de contrôler les déclarations d'intérêts et de patrimoine qui lui seront obligatoirement transmises", ont-ils précisé. Ils se sont réjouis aussi "de la future obligation de publication des déclarations d'intérêts et d'activité prévue par les projets de loi".

Les déclarations d'activité et d'intérêts des sénateurs sont déjà publiées sur le site internet du Sénat.

szb/sm/LyS